

Les 6 plaintes les plus courantes reçues par la CNIL | Le Net Expert Informatique



Les 6 plaintes les plus courantes reçues par la CNIL

Que faire quand on vous refuse la suppression d'une information personnelle qui se retrouve sur Internet ? Contacter la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), le « Zorro » des internautes dont la e-réputation est en péril. Daniela Parrot, chef du service des plaintes de la commission, a établi le top 7 des plaintes les plus courantes, concernant les données des internautes.

e-réputation : comment effacer vos casseroles numériques

1 – Les photos et commentaires mis en ligne sans votre accord sur les réseaux sociaux

Certes les procédures mises en place par les administrateurs des réseaux sociaux sont efficaces. « Par exemple sur Facebook, il est facile de demander la suppression et/ou de signaler les abus », confirme la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Mais pour éviter les mauvaises surprises, le bon réflexe c'est de paramétrer votre profil en soumettant par exemple les photos et les écrits de vos amis à votre validation avant publication.

2 – Les faux profils ou le piratage

Pour vous prémunir des faux profils, mettez en place une « google alert » qui vous avertira par mail dès que votre nom sera cité sur la toile. Si vous avez été piraté, contactez là encore la CNIL, compétente pour l'ensemble des litiges lié à vos données personnelles sur Internet. Dans un cas extrême, la CNIL pourra faire appel au procureur de la République qui diligentera une enquête.

3 – La diffusion des données personnelles

Sachez-le, les forums ne sont pas si privés. Certains de vos commentaires sont indexés et remontent sur les moteurs de recherche. Soyez vigilant y compris lorsque vous diffusez votre CV sur le web. N'oubliez pas qu'il contient votre téléphone, adresse et mail ! « Si vous souhaitez faire disparaître ces données, adressez-vous au responsable du site et/ou vérifiez la procédure de référencement », indique la CNIL qui pourrait être votre dernier recours.

4 – Les vidéos

Soyez attentif, le pouvoir de YouTube est immense car il y a une très forte viralité. En cas de problème, adressez-vous au plus vite au site pour supprimer le contenu. Si cela ne marche pas, contactez la CNIL.

5 – Les journaux en ligne

Un article vous cite sans raison valable ? Contactez le journal et indiquez les motifs justifiant votre requête. « L'article peut être supprimé, anonymisé ou déréféréncé », explique Daniela Parrot. Si le journal ne motive pas son refus, la CNIL renvoie l'affaire devant les tribunaux.

6 – Les décisions de justice

Faites attention, les décisions de justice sont parfois référencées sur la toile. Selon le délit, cela peut être gênant ! Contactez la CNIL pour demander à ce que la décision soit rendue anonyme.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire..

Source

<http://actualites.cadremploi.fr/editorial/conseils/droit-du-travail/detail/article/e-reputation-les-7-plaintes-les-plus-courantes-recues-par-la-cnil.html#xtor=CS2-1016>